



L'alimentation et l'agriculture constituent des axes structurants des politiques publiques locales, au cœur de plusieurs défis majeurs : la transition écologique, la préservation des écosystèmes, la souveraineté alimentaire, la résilience face aux crises (climatiques, sanitaires, économiques), et la justice sociale. Face à ces enjeux, les collectivités occupent une position

centrale et disposent de compétences variées pour intervenir. Leur rôle dépasse le simple soutien sectoriel, elles agissent à l'intersection des dynamiques économiques locales et des attentes citoyennes.

ENJEU 1 : METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS À TRAVERS L'ANIMATION DE STRATÉGIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

La structuration de filières agricoles respectueuses de l'environnement et la mise en relation des bassins de production et de consommation nécessitent la création d'espaces dédiés de coopérations.

Outillage identifié : animer la coopération territoriale en s'appuyant sur les PAT des territoires

Coopérations étudiées : PAT interterritoriaux de Lyon et Grenoble (69 & 38), démarche Seine nourricière sur l'Axe Seine, PNR des Vosges du Sud (88), PETR de l'Ariège (09).

Description du montage :

Développement d'une ingénierie de projet à l'échelle de plusieurs PAT, à la recherche d'une taille critique. Le Projet alimentaire territorial (PAT) constitue un cadre fédérateur, réunissant une diversité d'acteurs et d'actrices engagés dans la transition agricole et alimentaire à l'échelle locale.

Les porteurs de PAT sont variés : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), parcs naturels régionaux (PNR), syndicats mixtes, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou encore départements. Ils orchestrent la mise en réseau des acteurs publics, économiques et associatifs autour d'une gouvernance partagée pour intégrer les dimensions sociale, environnementale, économique et sanitaire des territoires.

Les modes de gouvernance et de financement de cette animation territoriale sont multiples :

- À Lyon, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été pensé dès le départ dans un rayon de 50 km autour de la métropole, incluant 38 EPCI et 4 départements. Chaque territoire finance son ingénierie.
- En Ariège, le PAT est porté par le PETR et regroupe 7 intercommunalités pour atteindre une échelle économique viable, quasi départementale, permettant de mutualiser l'ingénierie et de répondre à des appels à projets nationaux ou européens. La gouvernance s'appuie sur des Conseils Locaux de l'Alimentation, rassemblant les acteurs locaux concernés, des producteurs aux consommateurs.
- Le PAT interterritorial de Grenoble regroupe une dizaine de partenaires dont 5 EPCI. Les orientations et programmes d'actions font l'objet de délibérations croisées des instances délibérantes de chacun des partenaires. Un comité de pilotage, composé de 2 représentants par structure, assure le pilotage et le suivi. Le budget de fonctionnement est pris en charge par l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une convention quinquennale. Elle assure une répartition des financements selon une clé élaborée en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'agriculteurs du territoire. Il y a un poste dédié à l'animation du PAT.
- Des collectivités font le choix de confier cette animation à une association (ex : démarche Seine Nourricière).



Avantages :

- Légitimité des collectivités locales à animer ces partenariats au regard de leurs compétences ;
- Echelles qui permettent d'articuler logique territoriale et logique de filières ;
- Souplesse de ces formes de coopération ;
- Diversité des formes juridiques (association, syndicat mixte, simple convention, etc.) et hybridation des financements.



Points d'attention :

- Clé de répartition pour la prise en charge des frais d'ingénierie ;
- Temps long indispensable à la consolidation de ces coopérations ;
- Gouvernances public-privé à bâtir.

FOCUS : LA DÉMARCHÉ "SEINE NOURRICIÈRE"

Sur l'axe Seine, l'association Agri Paris Seine regroupe 7 EPCI fondateurs (dont Le Havre, Rouen et Paris) pour faire coopérer les « territoires nourriciers » et les « territoires consommateurs ». Cette structure dote les acteurs de moyens humains et financiers mutualisés (équipe de 8 personnes) pour porter des projets que les collectivités ne pourraient assumer seules. Un consortium de 21 partenaires porte la démarche "Seine Nourricière" qui vise une transition écologique, agricole et alimentaire à l'échelle du Bassin de la Seine. Elle est financée à hauteur de 10 M€ dans le cadre de l'appel à projets national "les démonstrateurs territoriaux des systèmes agricoles et durables".

ENJEU 2 : STRUCTURER LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES LOCALES EN INTERVENANT SUR LES OUTILS DE TRANSFORMATION ET D'APPROVISIONNEMENT

La structuration des filières permet de sécuriser les débouchés des agriculteurs, d'améliorer le partage de la valeur entre producteurs, transformateurs et distributeurs et de maintenir/créer de l'emploi local agricole et agroalimentaire. Pour les collectivités, c'est un levier de développement économique territorial qui va de pair avec l'objectif de renforcer la souveraineté alimentaire. Le recours aux sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) constitue un levier pour structurer et sécuriser les outils de transformation des produits agricoles à l'échelle territoriale.

Outillage identifié : accompagnement des filières sur la transformation et la valorisation des produits locaux via des outils de type SCIC

Coopérations étudiées : légumerie et SCIC AB Epluche (38), l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey (69), l'abattoir de Guillestre (05), SCIC Terres de Source (35), MEAD de Mouans-Sartoux (06)

Description du montage :

En s'engageant au capital ou dans la gouvernance des SCIC, les collectivités peuvent soutenir des outils structurants sans en assurer seules le portage, tout en garantissant l'intérêt général du projet.



Avantages :

- Cadre juridique souple et pérenne ;
- Implication des acteurs privés ;
- Inscription de la SCIC dans la commande publique (DSP, marchés publics) ;
- Sécurisation pour l'accès aux financements d'amorçage.



Points d'attention :

- Nécessité d'explicitier l'intérêt collectif ;
- Viabilité économique à long terme ;
- Equilibre de la gouvernance multi-acteurs ;
- Respect de la réglementation des aides aux entreprises et clés de répartition sur les subventions d'investissement.

FOCUS : ABATTOIR DE GUILLESTRE

Ce type de montage est fréquemment rencontré pour la gestion des abattoirs de proximité. A Guillestre (05), le Syndicat mixte intercantonal de l'Abattoir Guil Durance (SMIAGD), qui regroupe 4 EPCI, possède l'abattoir et a confié la gestion à une SCIC. Afin de valoriser les produits de l'élevage, le Syndicat mixte a construit une mégisserie dont l'exploitation sera également confiée à une SCIC composée d'artisans, d'éleveurs et d'élus.

FOCUS : SCIC TERRES DE SOURCES

La SCIC *Terres de Sources* a été créée en 2022. Elle réunit des acteurs — producteurs, transformateurs, collectivités, associations et financeurs — autour d'un objectif commun : développer des débouchés locaux et valoriser des produits agricoles respectueux de l'environnement. La SCIC organise la logistique, la commercialisation et la distribution des produits labellisés "Terres de Sources", facilite l'accès aux marchés publics comme la restauration collective, et porte une gouvernance partagée garantissant l'intérêt collectif du projet.





ENJEU 3 : COOPÉRER POUR FACILITER L'ACCÈS DE TOUS LES HABITANTS À UNE ALIMENTATION SAIN, SÛRE ET DURABLE

La coopération entre collectivités et acteurs agricoles est essentielle pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM (produits durables, locaux, de qualité), garantir des volumes réguliers et pour réduire la dépendance des territoires. La filière structurée juridiquement et opérationnellement devient un outil de souveraineté alimentaire territoriale.

Outillage identifié : la structuration d'une commande publique mutualisée et tournée vers les approvisionnements locaux

Coopérations étudiées : plateformes de mise en relation des producteurs locaux et des acteurs de la restauration de type La Charette (69), Syndicat mixte Tables Communes (93), SPL Angers Loire Restauration (49), SPL Approv'halles (77)

Description du montage :

Différentes formes de structuration apparaissent possibles afin de mutualiser l'ingénierie publique et offrir une lisibilité aux filières agricoles :

-) Via des groupements de commandes entre collectivités, mode d'organisation retenu sur le territoire rennais ;
-) Par la création d'un syndicat intercommunal dédié à la restauration collective, à l'instar de Tables Communes en région parisienne, qui regroupe 15 communes ;
-) À travers la création d'un outil commun de type SPL ;
-) En mobilisant d'autres structures prescriptives en matière de restauration collective (EHPAD, hôpitaux, armées, etc.).

Une interconnaissance forte entre acheteurs publics et acteurs agricoles, ainsi qu'un accompagnement des producteurs pour accéder à ces marchés sont nécessaires.



Avantages :

- Mutualisation de l'ingénierie de commande publique ;
- Visibilité pour les filières au regard des volumes et des débouchés ;
- Effet d'entraînement sur la relocalisation de certaines productions.



Points d'attention :

- Interdiction des critères fondés explicitement sur l'origine géographique ;
- Articulation avec les autres outils territoriaux (paiements pour services environnementaux, etc.).

FOCUS : LA SPL ANGERS LOIRE RESTAURATION

La SPL Angers Loire Restauration rassemble une part significative des communes membres d'Angers Loire Métropole. Elle a porté l'investissement et assure désormais la restauration scolaire des écoles des différentes communes clientes, chacune conservant son lien contractuel propre avec la SPL.



